

Communiqué de presse du 06/12/2022 - NADA

Objet : Extension de l'aéroport : le juge des référés ne retient pas l'urgence et somme les maires d'instruire la procédure de permis de construire.

Lundi 5 décembre, le juge des référés rejette sans surprise le référé déposé par NADA Lille, NNE et FNE Hauts de France le 7 novembre dernier. La société Aéroport de Lille avait communiqué entre temps que les travaux de forage avaient déjà eu lieu, montrant par là-même son entêtement à construire l'extension, au mépris des réserves légitimes des populations, associations et élus, et rendant caduque l'audience du référé. Dans cette même ordonnance, le juge a également enjoint les maires de Fretin et Lesquin d'instruire le permis de construire dans un délai d'un mois.



La bataille juridique contre l'extension de l'aéroport est engagée depuis le 7 novembre dernier, date à laquelle l'association NADA Lille, créée pour ester en justice contre ce projet de doublement du trafic passager, avait annoncé attaquer l'autorisation environnementale délivrée par le préfet du Nord le 6 juillet dernier. Ce recours sur le fond, porté par NADA Lille, France Nature Environnement Hauts-de-France et Nord Nature Environnement, était assorti d'un référé visant à demander la suspension de travaux de forages test dangereux pour la nappe phréatique de la Craie, qui représente 40% des ressources en eau potable de la MEL.

Le vendredi 25 novembre dernier au matin, les associations apprenaient avec stupeur, via les écritures des avocats de la société Aéroport de Lille, que ces travaux de forage test avaient été effectués en urgence du 8 et le 10 novembre, rendant caduc l'examen du référé. La décision du juge des référés de ne pas retenir l'urgence n'est donc pas une surprise, et les associations se préparent désormais avec leur avocate, Me Muriel Ruef, à l'audience qui doit examiner le dossier sur le fond. Préservation de la ressource en eau, augmentation des nuisances sonores déjà insoutenables, et préservation d'un climat stable dans un contexte où toute nouvelle augmentation des émissions de GES nous rapproche d'une situation invivable : les associations

exprimer leur hâte de pouvoir démontrer que l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et les prescriptions de l'autorisation préfectorale du 6 juillet sont notoirement insuffisantes sur ces aspects. Gaëtan Delrue, porte-parole de NADA Lille, souligne « Ce référé visait à limiter le risque de dommage sur la nappe de la craie, mais son rejet est un non-événement. Notre détermination à stopper ce projet anachronique et néfaste est intacte ! ». Avec leur avocate, Me Muriel Ruef, les associations se préparent à l'audience qui doit examiner le dossier sur le fond.

Durant l'audience, les avocat-es de l'aéroport avaient mis en avant le risque d'une menace terroriste. Si pour l'écarter, une mise aux normes est nécessaire, les associations de défense de l'environnement ne s'y opposent évidemment pas. Mais le projet, vendu comme une mise aux normes ou même une modernisation par ses défenseurs est bel et bien un projet d'extension : il prévoit le doublement de la surface de l'aérogare, l'élargissement de la piste principale et la construction de nouveaux parkings avion. Tous ces travaux visent le même objectif : l'augmentation du trafic aérien qui aura pour conséquence inéluctable l'augmentation des émissions de GES et du risque d'événements climatiques extrêmes (sécheresse, pénuries d'eau, canicules meurtrières). « Pourquoi ce risque, qui est également un risque tangible et aussi avéré que le risque terroriste, n'est-il pas pris en compte par les porteurs de projet et leurs soutiens politiques ? » s'interroge Charlène Fleury, membre de l'association NADA.

Contacts presse : Charlène Fleury et Capucine Saulpic

non_aeroport_lesquin@protonmail.com